Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 4 juillet 2017

PUBLIE LE : 7 juillet 2017

Délibération n°040717-3: Rapport d'activité du délégataire 2016

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le 1er Vice-président le vingt-sept juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gilbert ARNAUD**, 1er Vice-président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 JUILLET 2017

Présents

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, 1er Vice-président Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

LOUVECIENNES
MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***13***
Délégués comptant pour le vote	:	***12***

SIA/ CS-040717-3

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur ARNAUD, 1er Vice-président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 selon lequel le délégataire doit produire son rapport annuel avant le 1er juin au syndicat et que ledit rapport doit être mis à l'ordre du jour du comité suivant ;

VU la synthèse de ce rapport ;

CONSIDERANT que le SIA a délégué la gestion du service d'assainissement collectif à la Lyonnaise des eaux ;

CONSIDERANT que le délégataire a transmis un rapport comportant les comptes de la délégation, une analyse de la qualité du service ainsi qu'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

CONSIDERANT la présentation faite du rapport lors du Comité dont les éléments essentiels sont :

- Les événements marquants de l'année 2016 :
  - Inondations de mai 2016.
  - Instruction de l'autorisation du système de collecte d'assainissement incluant les aménagements issus du schéma directeur.
  - L'étude globale de restauration du fonctionnement écologique et de renaturation du ru de Buzot.
- Les chiffres clés :
  - 12 551 usagers en 2016 soit + 0,8 % par rapport à 2015, en très légère augmentation (+ 94 abonnés).
  - 4 137 249 m^3 en 2016 soit - 6,5 % par rapport à 2015, en baisse du fait de régularisation de comptage et de la diminution des consommations d'eau.
- Compte de l'exploitant :
  - Résultat de l'exploitation : -75 130 € en 2016 (en 2015 à -38 390 €).
  - Dotation aux investissements : 40 690 € en 2016 (contre 27 484 € en 2015).

LE COMITE,

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport d'activité 2016 du délégataire.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 06 JUIL. 2017
Transmis en préfecture et affiché le 07 JUIL. 2017

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

Pour Extrait Conforme

Pour le Président

Gilbert ARNAUD
1er Vice-président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX >SIA

****

Synthèse
Rapport Annuel du Délégataire

Lyonnaise des eaux

2016

****

Juin 2017

Document établi par le SIARSGL

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

SOMMAIRE

I. Le service durant l'année 2016 ____ *4*

1. Les points forts de l'année 2016 ____ **4**

2. Chiffres clés ____ **6**

A. Contrat ____ 6

B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement ____ 6

C. Activité du réseau intercommunal d'assainissement ____ 6

3. Indicateurs ____ **8**

4. Qualité du service ____ **9**

5. Satisfaction de l'usager ____ **9**

II. Perspectives d'opérations pour 2016 et au-dela ____ *10*

III. Comptes du délégataire année 2016 ____ *11*

IV. Dotations au titre du contrat du délégataire ____ *13*

V. Les actions connexes du Délégataire ____ *14*

1. Le management qualité ____ **14**

A. La démarche qualité ____ 14

B. La démarche environnementale ____ 14

2. Actions locales de sensibilisation auprès du grand public ____ **15**

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

PREAMBULE

La loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) transposée dans le Code de l'Environnement (article L110-2) relative au renforcement de la protection de l'environnement, suivie du décret du 6 mai 1995, ont pour objectif d'améliorer la transparence et l'information dans la gestion des services.

La loi du 8 février 1995 sur les « marchés publics et les délégations de service public » impose quant à elle au délégataire d'un service public un rapport sur le bilan financier et la qualité du service. Le contenu de ce rapport est précisé dans le décret du 14 mars 2005 (JO du 18 mars 2005).

La Société Lyonnaise des Eaux France, en qualité de fermier du réseau du Syndicat, nous a transmis son rapport pour l'année 2016.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à chacun des Maires des communes membres du Syndicat.

Ce document est une synthèse des informations de ce rapport.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

I. LE SERVICE DURANT L'ANNEE 2016

1. Les points forts de l'année 2016

➢ Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement

Le SIARSGL a engagé en 2014 des études afin de réaliser un schéma directeur d'assainissement visant à :

- Etablir un diagnostic du fonctionnement actuel du réseau d'assainissement et de ses ouvrages,
- Effectuer des propositions techniques et financières afin de résoudre les dysfonctionnements identifiés.

Plusieurs scénarios d'aménagements ont été étudiés puis comparés (efficacité, contraintes techniques, disponibilités foncières, coût financier, contraintes d'exploitation,...). A l'issue de la comparaison, le scénario retenu est le suivant :

- Sur la branche Bord de Seine
  - Reprise d'un poste de refoulement (PR Fonderie)
- Sur la branche Buzot
  - Etanchéification d'un bassin de rétention existant (Bassin Saint-Léger)
  - Création d'un bassin tampon de 6300 m3 (Bassin Feuillancourt)
- Sur la branche Etang
  - Création d'un bassin de rétention de 1600 m3 (Bassin Grandchamp),
- Sur la branche Marly
  - Renforcement d'un collecteur syndical,
  - Création d'un bassin de stockage de 600 m3 (Bassin Port-Marly) et d'un déversoir d'orage,
- Sur la branche Nord
  - Déplacement vers l'aval d'un déversoir d'orage et création d'un bassin d'orage de 4000 m3 (Bassin Corbière).

La durée prévisionnelle globale des aménagements est de 15 ans pour une enveloppe globale des opérations estimée à **26 100 000 € HT**.

En septembre 2016, conformément au nouvel arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif le Syndicat a déposé un dossier de Loi sur l'Eau d'autorisation de son système incluant les aménagements issus du schéma directeur. La délivrance de l'arrêté préfectoral qui permettra au Syndicat d'être en cours de mise en conformité et ainsi commencer le programme d'actions est prévue pour l'automne 2017.

En 2016, le SIARSGL a lancé la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des Bassins d'assainissement Corbière et de Port-Marly, première phase des opérations préconisées par le Schéma Directeur d'Assainissement. Cette consultation a été conclue au mois de mars 2017.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

- **L'étude globale de restauration du fonctionnement écologique et de renaturation du ru de Buzot**

En 2016, le Syndicat a également coordonné pour le compte des cinq communes riveraines du Ru de Buzot la réalisation de l'étude de restauration écologique de ce Ru. Cette étude a donné lieu à un scénario ambitieux avec des actions à court et moyen terme.

Les objectifs de l'étude étaient notamment de permettre au syndicat et aux communes riveraines d'améliorer l'état des connaissances physiques, environnementales, paysagères et patrimoniales du ru ainsi que de son fonctionnement hydraulique. L'étude a également permis de disposer d'un programme de travaux hiérarchisé, à travers des fiches actions pour chaque tronçon de renaturation et de restauration écologique en amont du ru existant, et de réouverture en aval du ru dans la traversée de Saint Germain en Laye.

- **Les inondations de mai 2016**

En mai 2016, le cumul des pluies a été trois fois supérieur à une année « normale ». C'est un record depuis 1931. Sur le territoire du Syndicat les conséquences ont été multiples avec des débordements des rus de Buzot et de l'Etang du lundi 30 mai au mardi 31 mai.

Trois raisons cumulatives ont été identifiées :

- les masses d'eaux considérables précipitées durant trois jours sur des sols saturés d'eau
- un manque d'entretien du ru de Buzot à l'air libre avec des embâcles (bois, déchets, sédiments) présentant des freins au libre écoulement
- la gestion des ruissellements en forêt : il a été constaté des étangs comblés en forêt (en amont d'Aigremont) et des résurgences en forêt proche de Saint-Nom-la-Bretèche

Pour répondre à ces problématiques, le SIA a décidé :

- de transmettre un courrier à la Police de l'Eau pour un démarrage des opérations du schéma directeur au plus tôt
- du lancement des travaux sur le bassin de Saint-Léger programmés par le schéma directeur d'assainissement (augmentation de sa capacité de stockage et déconnexion des eaux du réseau unitaire) et définition des mesures préventives possibles à mettre en œuvre pour la protection des habitations au droit du bassin

Et en collaboration avec les communes riveraines des rus, des actions de coopération ont été mises en œuvre:

- Etude pour la reprise par le SIA de l'entretien des 3 rus présents sur le territoire (ru de Buzot, ru de l'Etang, ru de Marly)

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

2. Chiffres clés

A. Contrat

Contrat de Délégation du service public d'assainissement :

- Délégataire : Lyonnaise des Eaux France Agence du Pecq
- Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2010
- Durée de 8 ans
- **Echéance du contrat : 13/03/2018**

B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Neuf communes desservies :

- Chambourcy – Versant Sud
- Fourqueux
- L'Etang-la-ville
- Louveciennes – Versant du Bas-Prunay
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq – Rive Gauche
- Le Port-Marly
- Saint-Germain-en-Laye

C. Activité du réseau intercommunal d'assainissement

- **12 551 usagers en 2016** soit + 0,8 % par rapport à 2015, en très légère augmentation (+ 94 abonnés)
- **4 137 249 m³ en 2016** soit – 6,5 % par rapport à 2015

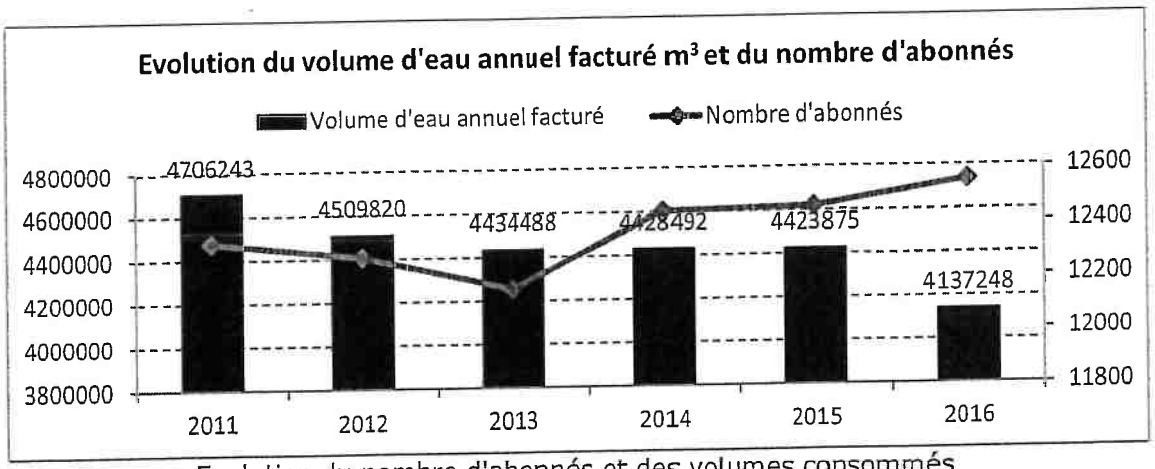

Evolution du nombre d'abonnés et des volumes consommés

Déversements au milieu naturel

En 2016, la pluviomètrie a été très importante (687 mm contre 500 mm en 2015) notamment en mai (211 mm cumulé).

En 2016, la totalité des points de mesures sur le réseau est opérationnelle contrairement aux années précédentes où des données étaient manquantes. Le volume total déversé est de **884 533 m³ sur l'année soit 17% du volume total transitant 5 194 902 m³** (contre 9% en 2015).

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

On constate donc une augmentation due :

- au temps de pluie dont le volume a doublé du fait de la pluviométrie (13 % du volume total en 2016 au lieu de 7% en 2015)
- au temps secs suite à la comptabilisation du poste fonderie remis en service fin 2015 (4% en 2016 au lieu de 2% en 2015)

La moyenne des déversements au milieu naturel sur l'année 2016 est de **9 285 équivalents-habitants par jour** (5 648 eq/hab en 2015 et 11 371 eq/hab en 2014) :

- **en temps de sec : 2 134 eq/hab** (1 094 eq/hab en 2015 et 9 403 eq/hab en 2014)
- **en temps pluie : 7 151 eq/hab** (4 554 eq/hab en 2015 et 1 968 eq/hab en 2014)

Cela correspond à environ 10% de pollution qui va directement en Seine contre 6% en 2015. Nous observons une augmentation des pollutions rejetées en Seine du fait de la prise en compte du déversoir Fonderie dans les mesures (auto-surveillance remis en service en début 2016) et de la forte pluviométrie du mois de mai 2016.

Les rejets de temps secs, cause principale de la pollution au milieu naturel, sont la résultante d'un système d'assainissement unitaire sous-dimensionné alors qu'il devrait permettre de contenir les effluents de temps secs à minima. Les travaux d'investissement sur le réseau du SIA qui reprendront en 2017 ont pour objectif de réduire et limiter les rejets de temps secs au milieu naturel et notamment au déversoir d'orage des Prairies, principal responsable de la pollution du milieu naturel.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

3. Indicateurs

Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre d'abonnements (usagers)	12 342	12 286	12 163	12443	12 457	**12551**
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées de type unitaire (mètres linéaires)	15 285	15 285	15 289	15 274	15 274	**15 274**
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (mètres linéaires)	12 403	12 764	12 764	12 764	12 764	**12 764**
Prix TTC du service assainissement au m^3 pour 120 m^3 d'eau potable consommés (€ TTC/m3) cf page 14	1,37	1,46	1,48	1,53 €	1,55 €	**1,62 €**
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Nombre / 1000 habitants desservis)	0	0	0	0	0	**0**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100)	70	70	70	15	15	**15**
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (km/100 km de réseau)	1	1	1	5,1	7,6	**7,6**
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	100	100	120	120	120	**120**
Réclamations	0	0	0	1	1,85	**24,9**

Tableau des indicateurs 2016

L'indice de réclamation a augmenté suite aux événements de mai 2016.

Les indices 2016 sont restés stables à des niveaux acceptables pour une bonne gestion du réseau.

➢ Actions sur les équipements et génie civil

Poste Rive Gauche :

- Renouvellement de la pompe 2 et de sa canalisation d'aspiration du poste Rive Gauche
- Renouvellement de la pompe 4 et de sa canalisation d'aspiration du poste Rive Gauche

Poste Fonderie :

- Renouvellement partiel du dégrilleur du poste Fonderie

Poste RN13 :

- Renouvellement du télé transmetteur du poste RN13

➢ Actions sur le réseau

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

Intervention avec limites contractuelles :

	Objectifs contractuel annuel	Total période 2010-2015	Réalisé en 2016	Etat fin 2016	Solde jusqu'à la fin du contrat
Curage préventif (ml)	1 300	11 495	1 976	**13 471**	-3 071
Inspection télévisée (ml)	846	5 182	788	**5 970**	798
Inspection visuelle (ml)	782	6 908	446	**7 354**	-1 098
Enquêtes de conformité du contrat	10	67	0	**67**	13

Tableau des actions sur le réseau 2016

4. Qualité du service

Sur les équipements et génie civil du patrimoine du SIA, les principales interventions d'urgence réalisées en 2016 ont été :

- Débouchage et réarmement des pompes
- Dépannage et décolmatage du dégrilleur Fonderie

Le prix moyen du service d'assainissement fin 2016 sur les communes du Syndicat est de 1,62 euros TTC le m^3 sur la base d'une facture de 120 m^3. Ce prix varie en fonction de la Commune de 1,37 € à 1,88 €.

Ce prix est au 1er janvier 2016 et inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement. Pour mémoire, le prix était de 1,55 euros TTC le m^3 en 2015.

La part du SIA sur ce prix a augmenté en 2016 à 0,11 € /m^3 afin d'assurer un financement des aménagements issus du nouveau schéma directeur. La part liée à la rémunération du Délégataire du contrat du SIA a augmenté de 8% par l'application des révisions de prix.

5. Satisfaction de l'usager

En 2016, il n'y a pas eu de plainte recensée par le Délégataire.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

II. PERSPECTIVES D'OPERATIONS POUR 2016 ET AU-DELA

En 2017, les opérations suivantes sont prévues par le Délégataire:

- **Poste Fonderie :**
  Renouveler de l'extracteur d'air
  Renouveler la pompe 1
  Renouveler l'armoire électrique des pompes
- **Auto-surveillance :**
  Renouveler la sonde et le débitmètre situés sur la section aval du poste Fonderie
  Renouveler l'armoire électrique de la vanne Normandie y compris du télétransmetteur

En 2017, les opérations suivantes sont prévues par le Syndicat :

- Compléter le dispositif d'auto-surveillance des réseaux d'assainissement existants selon les préconisations du Schéma Directeur, notamment sur le déversoir d'orage Jaurès Prieuré.
- Etude de conception pour la construction des bassins Corbière au Pecq et de Port-Marly pour un démarrage des travaux au premier trimestre 2018.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

III. COMPTES DU DELEGATAIRE ANNEE 2016

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

en application du décret 2005-236 du 11 mars 2005

en milliers d'euros	2015	2016	Etat en %
PRODUITS	**730,04**	**718,95**	**-1,5%**
Exploitation du service	301,50	261,94	
Collectivités et autres organismes publics	428,53	457,04	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,00	-0,03	
CHARGES	**768,43**	**794,08**	**3,3%**
Personnel	130,05	158,32	
Energie électrique	37,34	30,80	
Achats d'eau	0,01	0,01	
Produits de traitement	0,02	0,04	
Analyses	2,92	2,75	
Sous-traitance, matières et fournitures	88,04	80,15	
Impôts locaux et taxes	0,58	0,59	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	30,28	30,52	
• télécommunication, postes et télégestion	3,48	2,68	
• engins et véhicules	9,82	11,67	
• informatique	12,79	12,80	
• assurance	1,26	1,55	
• loyaux	0,63	0,83	
Contribution des services centraux et recherche	9,75	8,23	
Collectivités et autres organismes publics	428,53	457,04	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	34,32	33,88	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	1,98	2,02	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	3,72	3,85	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0,88	-0,25	
Résultat avant impôt	-38,39	-75,13	-95,7%
RESULTAT	**-38,39**	**-75,13**	**-95,7%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultats 2016 du délégataire

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

Détail des produits

en milliers d'euros	2015	2016	Ecart en %
TOTAL	**730,04**	**718,95**	**-1,5%**
Exploitation du service	301,50	261,94	-13,1%
• Partie fixe	6,05	0,00	
• Partie proportionnelle	218,54	200,16	
• Pluvial	61,66	61,74	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	15,24	0,04	
Collectivités et autres organismes publics	428,53	457,04	6,7%
• Part Collectivité	428,53	457,04	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
Produits accessoires	0,00	-0,03	-
• Autres produits accessoires	0,00	-0,03	

Détail des produits du compte annuel de résultats 2016 du délégataire

Les comptes du Délégataire d'après le Compte annuel de résultat de l'exploitation sont en déficit sur l'année 2016 principalement du fait de la baisse des volumes assujettis à la redevance assainissement.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

IV. DOTATIONS AU TITRE DU CONTRAT DU DELEGATAIRE

Le tableau des dépenses d'investissement du Délégataire en fin d'année 2016 est le suivant :

Suivi De la dotation suivant les critères contractuels CALCUL LDEF	mars-10	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	mars-18
taux d'actualisation k (article 38)	1,0000	1,0131	1,0488	1,0750	1,0736	1,0728	1,0587		
taux Eonia moyen de l'année N (article 38)		0,87%	0,23%	0,089%	0,094%	-0,108%	-0,3501%		
dotation montant en € (article 38)	25 600	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000		
dotation montant en € courant	25 600	32 419	33 563	34 399	34 356	34 330	33 879		
fonds début exercice	0	(3 437)	(13 651)	(15 408)	(2 974)	(2 804)	4 045		
actualisation fonds début exercice à Eonia	0	(30)	(32)	(14)	(3)	3	(14)		
dotation € courant	25 600	32 419	33 563	34 399	34 356	34 330	33 879		
dépenses effectives	(29 037)	(42 603)	(35 289)	(21 952)	(34 184)	(27 484)	(40 690)		
solde de la dotation	(3 437)	(13 651)	(15 408)	(2 974)	(2 804)	4 045	(2 780)		

Tableau de suivi des dépenses au titre de la dotation pour l'année 2016

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

V. LES ACTIONS CONNEXES DU DELEGATAIRE

1. Le management qualité

A. La démarche qualité

Pour atteindre ses ambitions, Lyonnaise des Eaux s'engage à :

- Produire une eau de qualité, 24h/24,
- Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- Progresser en performance et en efficacité,
- Contribuer à la réalisation des 12 engagements Développement Durable de Lyonnaise des Eaux, particulièrement sur la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement,
- Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur,
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes

B. La démarche environnementale

⇨ **UNE DEMARCHE PARTENARIALE**

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à Lyonnaise des Eaux d'assurer :

- Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques,
- Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur,
- Une amélioration progressive et en continu de ses installations.

Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement…

- Un outil de maîtrise des coûts,
- Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun,
- Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable,
- Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170707-040717-3-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

2. Actions locales de sensibilisation auprès du grand public

En 2015, Lyonnaise des Eaux Ile de France Ouest-Val de Seine a sensibilisé plusieurs milliers de particuliers à la gestion durable de l'eau à travers cinq types d'actions :

1. L'accueil du public sur notre « Coulée verte », promenade dédiée au cycle de l'eau et à la biodiversité des bords de Seine.
2. Les visites de stations d'épuration constituent pour les écoles un excellent outil pédagogique pour appréhender les enjeux de la préservation de l'environnement et notamment les gestes respectueux du cadre de vie.
3. Les interventions dans les écoles à la demande des enseignants, pour exposer les grands principes du cycle de l'eau naturel et domestique.
4. Les manifestations et actions de communication conçues et mises en place spécifiquement dans le cadre de votre collectivité.